3: Trézenem FH9 Fang

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES AFRICANISTES

TOME VI

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
60, RUE DE BUFFON, PARIS
1936

[title page]

3: Trézenem FH9 Fang

NOTES ETHNOGRAPHIQUES
SUR
LES TRIBUS FAN DU MOYEN OGOOUÉ (GABON).

PAR
ÉDOUARD TRÉZENEM.

AVERTISSEMENT.

Les notes que nous présentons ici ne visent pas à être une monographie de toute la nation Fañ, mais seulement une description purement objective qui n'a d'ailleurs pas la prétention d'être sans lacunes, de la vie actuelle des tribus de cette nation qui habitent dans la région de l'Ogooué.

Sur beaucoup de points, en particulier pour la vie religieuse, les coutumes de ces tribus pourront paraître assez différentes de celles décrites par les auteurs qui ont parlé des Fañ, et même de celles des tribus qui habitent plus à l'intérieur, vers les régions du Woleu-Ntem ou de l'Ivindo. Ces différences paraissent dues dans l'Ogooué à la persistance du contact avec l'Européen, à l'influence des Missions chrétiennes qui ont un catéchiste dans chaque village et à l'extension des relations avec les races voisines.

Nous ne les relèverons en principe pas, ni ne nous attacherons à suivre l'évolution progressive des tribus, n'ayant en vue uniquement qu'un travail de documentation.

LE PAYS ET LES HABITANTS.

La région où nous avons procédé à notre enquête est située sous l'Équateur, au Gabon, dans la région du Moyen-Ogooué. Pays principalement de forêts, on y rencontre à l'Ouest, au bord du fleuve et de ses affluents (Abanga à droite, Mbeni à gauche) des zones basses de grande forêt, inondées en saison des pluies, d'où émergent quelques crêtes peu

[p.65]

larges, d'une dizaine de mètres de hauteur au maximum où sont installés les villages. De nombreux marais et lacs très poissonneux conservent de l'eau au plus fort de la saison sèche.

En remontant l'Ogooué on rencontre, un peu avant l'île de Talagouga, les premiers contreforts du plateau africain orientés N.-S., encore peu élevés (Ndjolé est à 63 mètres d'altitude) et dont la hauteur s'accroît rapidement au fur et à mesure que l'on s'avance vers l'intérieur. En amont de Ndjolé, l'Ogooué cesse d'être navigable. Coupé de rapides, il n'est plus praticable qu'aux pirogues montées par des équipages spécialisés. A une dizaine de kilomètres au delà du confluent de l'Okano, l'aspect du pays change : la grande forêt fait place à d'immenses étendues de savane parsemées de galeries forestières ; au flanc des collines, on voit des alignements de blocs de quartz ; les palmiers à huile qui n'existaient pas en aval commencent à apparaître. Le mont Otoumbi domine le paysage de ses 700 mètres et les croupes arrondies des chaines qui bornent le fleuve évoquent certains aspects des Vosges.

Dans la région de Ndjolé, l'Ogooué reçoit comme principaux affluents : à droite, Bingolo, Okano, Misanga, Abanga ; à gauche des rivières plus courtes et d'un débit moins important : Leledi, Lebe, Mbumi. Seul de tous, l'Abanga est navigable et seulement sur à peu près 70 kilomètres.

Le climat est chaud et humide, avec saisons sèches et pluvieuses alternées : d'octobre à janvier, saison de pluies ; de janvier à mars, saison sèche très chaude, époque de la maturité de presque tous les fruits de la forêt ; de mars à juin, à nouveau pluies violentes, grandes tornades, forte chaleur ; et de juin à octobre, saison sèche relativement fraîche avec arrêt de la végétation pour certaines espèces forestières, les eaux sont très basses, les bancs de sable se voient partout dans l'Ogooué dont certains affluents comme la Misanga n'ont plus qu'un filet d'eau. Ces saisons ne sont évidemment pas réglées d'une façon aussi rigoureuse et il arrive fréquemment que l'une empiète sur l'autre.

Toute cette région est en presque totalité habitée aujourd'hui par les Fañ qui lors de leur arrivée, au début du XIXe siècle probablement, en ont chassé ou décimé les habitants, Okota et Bapinji en amont de Ndjolé (il ne reste plus maintenant qu'un seul village d'Okota et les Bapinji ont complètement disparu) et Bakele en aval. Ceux-ci ont encore quelques villages sur la rive gauche à l'intérieur et un seul au bord du fleuve.

Fañ est le nom qu'ils se donnent à eux-mêmes. Pahouin est celui sous lequel ils sont ordinairement désignés et qui d'après Haug[1] « est une

1. Ernest Haug, *Notice géographique et ethnographique sur le Bas-Ogooué*, Ann. de Géogr., n° 62, 15 mars 1903.

corruption du mot *mpanue* par lequel les tribus de la côte désignent les Faŋ ». On en trouve des tribus de trois grandes branches parentes entre elles : Betsi et Nzaman de dialecte Madzouna et Make de dialecte Maekina. Leur nombre a une forte tendance à diminuer par le fait de la migration vers la mer qui continue, et surtout par l'insuffisance des naissances et la morti-natalité. Il n'y a actuellement de village qu'aux bords de l'Ogooué, de l'Abanga et dans la vallée de l'Okano, le long de la route qui joint le fleuve à Oyem ; quelques hameaux de Máke aussi à l'intérieur près des petits groupements Bakele de la rive gauche. Toute la région de la rive droite est dépeuplée, on n'y rencontre plus que de nombreuses taches de petite brousse épaisse sans arbres d'où émergent quelques bananiers, traces d'anciens villages disparus.

Les Croyances.

1. *Sur l'origine de l'homme, les éléments.* — Lorsqu'un Pahouin récite sa généalogie (chaque enfant y est habitué depuis son jeune âge, souvenir d'une nécessité qui permettait en voyage de se faire reconnaître comme membre certain d'une tribu), il termine la liste de ses ancêtres par : X... fils de Nzame » et il ajoute une formule signifiant « et le coq a chanté et je n'y étais pas ». Tous les Pahouins actuellement vivants se réclament donc d'un ancêtre commun, Nzame, à qui ils attribuent des pouvoirs surnaturels et à qui ils ne rendent aucun culte. Ce Nzame a lui-même quatre ancêtres connus, Meboere, Nkwa, Sokuma et Mba Angwe. Sur ceux-ci nous n'avons pu obtenir aucun renseignement, non plus que sur la formule où il est question du coq. Il semble qu'on ait affaire là à l'ignorance des indigènes plutôt qu'à leur mauvaise volonté (beaucoup de traditions se sont perdues au contact des races rencontrées dans la migration vers l'Ouest et surtout au contact des Européens), car les indigènes interrogés donnent assez volontiers des explications sur la vie de Nzame telle que leurs pères la leur ont représentée.

Nzame a vécu autrefois de l'existence que mènent aujourd'hui encore ses enfants, avançant vers l'Ouest par abandon des villages qu'il habitait avec ses femmes et qui étaient quittés après épuisement des plantations. Le nombre de ses femmes était tellement grand qu'on ne le connaît pas, et ses villages si importants qu'à leur emplacement la forêt n'a pu repousser, c'est d'ailleurs pourquoi il existe maintenant des savanes au milieu de la forêt en pays pahouin.

Nzame est arrivé au bout de la terre qui est plate, il a rencontré, lui barrant la route, le ciel, toit de fer recouvrant la terre comme un toit couvre une case, soutenu en son milieu par un piquet invisible que main-

tient depuis Ningone Maboere, sœur de Nzame. Il est passé de l'autre côté du ciel après avoir traversé un fleuve très large, Endam, où toutes les rivières vont se jeter, qui coule tout autour de la terre et en dessous et qui l'a crevée aux endroits où elle est le moins épaisse, pour sortir sous forme de source. Alors Nzame s'est arrêté et a créé le village Dzo qu'il n'a plus quitté depuis.

C'est dans ce village que Nzame vit toujours avec ses femmes et ses enfants de la même vie que sur terre, qu'il accueille les morts et qu'il tient enfermés les éléments, soleil, lune, pluie, etc...

Tous les matins, lorsque *Okwal*, la poule sauvage, chante, Nzame va ouvrir la porte de la case où dort le soleil qui s'éveille, se met en marche, fait le tour du ciel et revient le soir quand tout le monde est couché pour se reposer dans la case qu'il a quittée le matin. Le soleil est une boule de feu assez grosse qui en brûlant donne la chaleur et la lumière.

La lune aussi est enfermée au village Dzo. C'est une grosse pierre blanche que Nzame montre régulièrement aux hommes, la nuit, sous différents aspects, petite, plus grosse, toute ronde, puis de plus en plus petite jusqu'à ce qu'il la cache pour quelques jours. A cause de sa blancheur, la lune donne aussi de la lumière.

L'arc-en-ciel est un grand serpent que l'on voit lorsque Nzame lui donne la permission de sortir pour aller boire de l'eau à la rivière.

Parfois aussi Nzame ouvre la porte d'une autre case, et la pluie sort précédée du vent. Elle tombe par des trous percés dans le ciel qui laissent voir la nuit les lumières du village Dzo ou les yeux brillants des morts qui regardent la terre, ces trous lumineux sont les étoiles. En même temps que la pluie, sort quelquefois de la case l'éclair, petite bête qui tombe sur les arbres et les casse en faisant du bruit. A la saison sèche, la pluie retourne dans sa case, on la voit monter sous forme de grands brouillards blancs la nuit et le matin, au-dessus des lacs et des rivières.

Nzame a beaucoup de travail dans son village, mais il ne dédaigne pas de s'amuser. Il fait danser des tams-tams sur le ciel et le bruit des pieds des danseurs est ce qu'on appelle le tonnerre. De temps en temps aussi, lorsqu'il y a une éclipse, c'est Nzame qui prend plaisir à effrayer les hommes en les plongeant dans l'obscurité en plein jour.

*
* *

II. *L'evur*. — L'*evur* ou *evus* (pluriel *bievur*) apparaît comme un génie individuel qui joue un rôle primordial dans la vie des Pahouins. Tous les individus ne possèdent pas d'evur. Pour avoir un evur, il faut l'avoir reçu d'une personne qui en possède un. Une telle personne est appelée *nem* (au pluriel, *bieyem*). Un enfant à l'état de fœtus porté par sa mère

peut recevoir un evur à l'insu même de la mère. On reconnaît à son poids qu'un nouveau-né a un evur, et c'est un nem qui en soupesant l'enfant dans ses bras peut dire s'il a senti le poids de l'evur imperceptible pour tout autre.

Lorsqu'à sa naissance un enfant n'a pas d'evur, il peut alors en recevoir un. Cet evur donné est bon (*evur mve*) ou mauvais (*evur abi*).

1° *Bon evur.* Dans le cas de bon evur, le donneur de cet evur, qui est toujours un vieux de la tribu, vient souvent voir l'enfant, jusqu'à ce qu'il sache compter jusqu'à dix, c'est-à-dire vers sept ou huit ans. A ce moment il est jugé suffisamment intelligent pour comprendre ce qu'on attend de lui et l'on fait alors la cérémonie appelée *akaja*.

Tous les beyem du village sont invités à se réunir auprès d'un arbre appelé ovat (Didelotia africana) choisi parmi tous les autres comme arbre fétiche à cause de ses dimensions, de sa longévité et de sa résistance aux tornades. L'enfant est amené et le donneur d'evur prononce à ce moment en présence des beyem assemblés les vœux qu'il formule pour son avenir. Il lui souhaite la richesse, la force, la réussite, en général tout ce qui rend heureux. Aux fillettes on souhaite plus particulièrement d'avoir plus tard beaucoup d'enfants, d'être fortes pour les travaux de plantations et d'être toujours bien considérées par les autres femmes de leur futur mari.

Une sorte de soupe dont la préparation est secrète est faite à l'occasion de cette cérémonie, on l'appelle *nam akaja*. Chaque fois que le donneur d'evur formule un souhait, l'enfant doit absorber un peu de nam. Par exemple, s'il lui est souhaité d'avoir dix femmes, ce qui est fait dans les termes suivants :

e mon ni, nam ma ke ne wi olog bonoye awom
Cet enfant là, la soupe je donne toi ici épouses femmes dix,

il devra absorber dix cuillerées de soupe. De même il en mangera une cuillerée par enfant souhaité. Quant aux autres vœux, richesse, force, courage, considération, etc., ils nécessitent l'absorption totale de ce qui reste dans la marmite, cette grande quantité de soupe signifiant que le souhait est fait pour une somme incalculable de l'objet envisagé.

Dans la nuit qui suit la cérémonie de l'akaja, les bièvre de chacun des beyem qui y ont assisté, sortent du corps de leur possesseur pour tenir une réunion invisible appelée ngwel. C'est seulement dans ce cas que le ngwel n'a pas une action purement malfaisante, car les bièvre ne s'assemblent jamais autrement que pour faire le mal. Le ngwel qui suit l'akaja confirme les vœux faits à l'enfant, s'engage à protéger son evur jusqu'à ce qu'il soit assez fort ; l'evur en effet grandit avec l'enfant et n'atteint sa pleine vitalité que lorsque l'enfant est adulte. Le ngwel

3: Trésenem FH9 Fang

indique également au récipiendaire quelle partie il devra prélever, pour en faire un fétiche, sur l'individu qu'il sacrifiera plus tard en reconnaissance aux bivur qui se sont occupés de lui pendant l'akaga.

Chaque fois qu'un evur sort pour un ngwel, il est blessé, fatigué, et ne peut être rétabli qu'avec du sang humain. Après le ngwel qui suit l'akaga, les bivur qui y ont participé se trouvent dans cet état de déficience et, lorsqu'ils ont fini de s'occuper des souhaits faits pour l'enfant, ils demandent à l'evur de celui qui les a invités de leur indiquer l'individu qu'ils doivent manger pour leur guérison. C'est un vieillard de la famille paternelle ou maternelle qui est généralement désigné. A son défaut, le nom donneur d'evur peut se sacrifier. S'il n'y consent pas, les bivur assemblés donnent une interdiction (*eki*) à l'enfant. Par exemple, s'il lui a été souhaité dix femmes on lui interdit sous la peine de mort d'en prendre une onzième, ou bien on lui interdit, toujours sous peine de mort, de manger certains aliments, ou de faire ou de laisser faire telle ou telle chose. Lorsque la défense est peu importante, la mort en cas de transgression peut être remplacée par la transformation du bon evur en mauvais evur.

Le respect des interdictions et la foi en la puissance est si ancrée dans l'esprit de tous les Pahouins, que celui qui a enfreint une défense d'akaga meurt à coup sûr, et sans intervention extérieure.

Un missionnaire protestant de la Station de Samkita nous a cité le cas d'un enfant de douze ans, élève interne de la Mission, à qui il avait été interdit par akaga de manger du manioc. Jamais il n'en avait mangé et se nourrissait de bananes. Un soir il fit cuire ses bananes dans une marmite ayant servi à d'autres élèves, sans avoir pris la précaution de la laver. Au cours de la nuit il apprit qu'avant qu'il s'en serve, on y avait fait cuire du manioc. Prenant que ses bananes avaient ainsi pu être souillées par les restes de manioc accrochés aux bords de la marmite, et qu'il avait enfreint son eki, il est mort en quelques heures dans d'horribles souffrances, sans qu'aucun des soins qui lui ont été prodigués aient rien pu faire pour améliorer son état. Il est à noter qu'aucun des enfants ayant mangé du manioc cuit dans la marmite n'a été indisposé et que le défunt était en excellente santé jusqu'au moment où il apprit qu'il avait transgressé son eki.

Le même missionnaire nous citait encore le cas d'une femme du village Ngnue, voisin de la Station, qui avait pour eki de ne pas être frappée dans le dos. Un garde régional surveillant des travaux de débroussement dans le village, trouvant qu'elle ne travaillait pas assez, lui donna une tape très légère sur une omoplate. La femme aussitôt se mit à se rouler par terre. Elle fut transportée en transes à la Mission, les yeux exorbités, la bave à la bouche, les muscles contractés et ne pouvant arti-

3: Trézenem FH9 Fang

celer aucun son. Le missionnaire croyant à une crise d'épilepsie essaya en vain de tous les moyens possibles pour la calmer, et, ayant entendu l'affaire, comme il se trouvait en présence d'une chrétienne protestante, lui expliqua que puisqu'elle était chrétienne, les bivur ne pouvaient plus avoir d'influence sur elle, et qu'en tous cas, si elle les croyait assez puissants pour la faire mourir, elle ne manquerait pas après sa mort d'aller en enfer. Cette crainte de l'enfer fut-elle plus forte que celle ancestrale des bivur ? Après de longues exhortations religieuses du missionnaire, la femme revint à son état normal.

Pour éviter l'eki, l'enfant peut donner une partie de son corps aux bivur. A l'endroit où le prélèvement — invisible puisque fait par des esprits — a été opéré, une plaie inguérissable se forme. Mais, le plus souvent, si c'est un garçon, il donne ses testicules aux bivur qui les prennent et les mangent. Il n'en reste que l'image sur l'enfant et c'est cette image que tout le monde prend pour la réalité. Dans ce cas les bivur lui prédisent un accroissement de richesse, lorsque cette image des testicules enfiers.

Lorsque l'enfant, pour qui les bivur ont travaillé dans le ngwel après l'akagu est devenu homme, que certains des vœux faits ont été réalisés, il récompense ces bivur en leur livrant quelqu'un de la famille : père, mère, frère, première femme, premier enfant ou oncle maternel.

La personne mangée par les bivur meurt et le bénéficiaire de l'akagu doit prendre une partie du corps du cadavre et la conserver toute sa vie. Ce sera un fétiche protecteur.

Par exemple un homme a livré son père. Lorsque le cadavre sera pourri dans la tombe, il ira déterrer une dent et la donnera aux beyem qui au moment de l'akagu lui auront dit de la prendre. Ces beyem, ou tout au moins ceux qui ne sont pas morts à cette époque, se réunissent à nouveau sous l'ovañ où ils font loger dans la dent un evur à qui ils donnent l'ordre de faire réaliser tous les désirs de son gardien. Les souhaits faits au moment de l'akagu sont renouvelés, cette fois sous forme d'ordre à l'evur qui prend place dans la dent. Celle-ci est ensuite remise à son propriétaire, qui, pour la cacher, l'avale ou bien la garde enfermée dans une boîte soigneusement dissimulée dans sa case pour que personne ne la voie, pas même ses femmes ou ses enfants. Avant d'accomplir quoi que ce soit, il devra d'abord s'adresser à la dent, en invoquer l'evur pour que celui-ci lui vienne en aide.

Si c'est la première femme qui a été donnée aux bivur, le mari prélève sur le cadavre un morceau d'os du front qui reçoit un evur de la même manière que la dent ci-dessus. Cet os est mis dans une boîte pleine d'huile et chaque fois que le propriétaire du fétiche aura recours à cet evur, il devra s'oindre la figure avec l'huile où trempe l'os.

3: Trézenem FH9 Fang

Quelquefois au lieu de dent ou d'os, c'est de la chair qui est prélevée. Le prélèvement se fait alors dans la nuit qui suit l'enterrement. Les beyem sèchent le morceau de chair, lui incorporent un evur. Pour invoquer cet evur le possesseur du fétiche doit mettre le morceau de chair séchée dans sa bouche.

Il est interdit au possesseur d'un evur d'avoir un autre fétiche que celui qui lui est imposé par l'akaga.

2° *Mauvais evur.* — Le mauvais evur se donne comme le bon, au moment de la naissance. Il peut aussi provenir d'un evur donné à l'enfant dans le ventre de sa mère et dont le nem donneur ne s'occupe pas à la naissance, ou d'un bon evur dont le possesseur a enfreint une défense de l'akaga.

Il n'y a pas d'akaga pour le mauvais evur.

Le mauvais evur ne s'occupe que de manger des gens au cours du ngwel et de lutter contre les bons bivur. C'est presque toujours le mauvais evur qui est vainqueur.

3° *Activités de l'evur.* — Les manifestations de l'evur sont multiples, c'est lui qui agit en tout au lieu et place de son possesseur.

Avoir un evur est indispensable à qui veut être féticheur. Cette profession est d'ailleurs indiquée pour l'enfant, le cas échéant, lors de la cérémonie de l'akaga.

Sauf dans les cas d'activité en faveur de son possesseur ou au moment de l'akaga, l'evur est toujours malfaisant. Les réunions de ngwel n'ont pour but que d'assurer la vie des bivur par la mort d'individus qu'ils mangent.

Après que le bon evur d'un nem a travaillé en plein jour pour son possesseur, celui-ci tombe malade en même temps que son evur. Il ne peut être soigné qu'avec un médicament pâteux fait avec de l'eau, un œuf cru et des feuilles pilées d'*ebele beyem*. Ebele beyem est le nom d'une liane vénéneuse dont les feuilles et les fleurs rappellent celles de la patate.

L'activité malfaisante de l'evur se manifeste toujours par une mort. Elle peut aussi être cause d'avortement, ou de décès d'un nouveau-né au moment où il voit le jour.

L'evur permet aussi à son possesseur de se transformer en animal. Par exemple un homme qui veut mourir fait sortir son evur qui prend la forme d'une bête (le plus souvent antilope noire, *nsip*, ou antilope rouge, *nkng*), et se promène aux abords du village. L'animal est tout de suite remarqué par les habitants qui le chassent et le tuent. L'evur revient immédiatement alors chez l'homme qui l'a envoyé et c'est l'homme qui est tué à la place de la bête. La transformation est simultanée avec le coup qui donne la mort, et c'est l'homme transporté par son evur qui est trouvé mort à l'endroit où l'animal est tombé.

Un exemple de cette faculté de transformation nous a été signalé en mars 1934. Deux chasseurs débarquèrent dans une petite île du lac Mangoègue pour y chasser un singe qu'ils avaient aperçu sur un arbre. Ils se séparèrent au point de débarquement après avoir décidé de faire le tour de l'île chacun de son côté. L'un d'eux aperçut dans les fourrés une grosse antilope noire, tira et, lorsqu'il s'approcha, trouva son camarade criblé de plombs qui râlait et qui mourut peu après. Les habitants du village voisin alertés par les cris, arrivèrent assez à temps pour entendre la victime disculper le meurtrier en reconnaissant que ce qui était arrivé était de sa propre faute et qu'il s'était transformé en antilope pour ne pas effrayer le singe poursuivi. Pas un instant les Pahouins de la région ne songèrent à mettre en doute la véracité de l'histoire et chacun de rappeler les exploits du défunt qui, grâce à sa facilité de transformation, aurait vécu à plusieurs reprises parmi les gorilles et les panthères dont il aurait rapporté des petits comme preuve de sa double existence.

En septembre 1933, au village Ebabara sur l'Abanga, une femme, Ningone Obame, nous raconta comment son mari Obiang Abugo, changé en éléphant, tua sa fillette : un jour elle vit Obiang entrer dans la case sous la forme d'un oiseau et lui demander de lui donner sa fillette pour se soigner. Ningone refusa. Pour la punir, Obiang lui fit avoir un abcès à la poitrine. A quelques jours de là, elle était à la pêche dans un marigot, Obiang était resté au campement avec l'enfant. Tout à coup Ningone sentit sa tête lourde, son cœur battre à coups précipités. Elle eut peur et rentra au campement où elle trouva son mari couché et dormant. La fillette n'était pas là. Ningone sortit, l'appela et tout à coup la vit morte, piétinée par Obiang changé en éléphant. A ce moment Obiang-éléphant lui promit de lui donner un garçon à la place de la petite fille. Ningone rentre au campement. Obiang était toujours couché et continuait à dormir. Elle le réveille, l'accuse de la mort de sa fillette. Obiang ne nia pas et dit avoir eu besoin de la tuer pour que son evur à lui ne meure pas. Il décéda cependant deux ou trois jours après.

Ningone nous a raconté cette histoire devant tous les habitants du village et de nombreux auditeurs des villages voisins qui considéraient tous le cas comme normal et discutaient seulement la question de savoir si en raison du crime commis par l'evur d'Obiang, Ningone devait ou non rembourser la dot à la famille de son mari défunt.

b Protection contre les hiours. — Malgré la toute puissance reconnue de l'evur, les Pahouins cherchent à se protéger contre lui.

Il y a pour cela un fétiche essentiel appelé *meuil*, ou *bgat hiour*. Lorsque meurt un individu soupçonné d'avoir eu un evur qui s'est nourri de sang humain, on ouvre le ventre du cadavre et l'on recherche l'evur.

3: Trézenem FH9 Fang

Celui-ci, paraît-il, ressemble à un crabe, il a une petite bouche avec de petites dents ; ses pattes forment de longues veines qui s'en vont dans toutes les parties du corps. Une fois l'evur trouvé, on lui ouvre le ventre, et s'il s'est nourri de chair humaine, on en trouve, un morceau. Ce morceau est recueilli, mis dans une corne d'antilope avec de la réclure d'une liane appelée *nzi bivur*, une griffe de panthère (*dze nze*), une griffe d'épervier, une luciole. Le bout de la corne est fermé avec de la cire de miel blanc (*eko abe*).

Le fétiche ainsi constitué est, ou bien porté par la personne qui veut se protéger, ou bien suspendu à la porte de la case. La nuit, lorsque les bivur veulent entrer dans la case, la luciole quitte la corne, vole dans la case, avertissant de l'approche des bivur. Alors s'engage entre eux et la corne fétiche une lutte (*abal ngwel*, la guerre du ngwel), dont le fétiche sort à peu près chaque fois vainqueur.

***

III. *Le biori.* — Le *biori* est un fétiche familial dont l'aide doit être sollicitée avant toute action importante : chasse, pêche, voyage, choix d'un terrain de plantation, etc..., par le chef de la famille qui le possède.

C'est le crâne d'un ancêtre décédé, recueilli dans la tombe par un féticheur, après disparition complète des chairs. Après avoir pris le crâne, le féticheur va dans la forêt, confectionne avec de l'écorce de l'arbre appelé *sedzen* (Berlinia sp.) une boîte cylindrique avec un couvercle, assez grande pour contenir le crâne. Base de la boîte et sommet du couvercle sont formés par une plaque circulaire de bois clouée dans le cylindre d'écorce avec de petites chevilles de bois dur. Le féticheur nettoie ensuite le crâne et l'enduit d'une pâte de sciure de bois rouge (*ba*) et d'huile de palmier rephia. La boîte s'appelle *nseg* et le crâne *nze biori*, l'ensemble porte le nom de *biori*. Dans la boîte, on ajoute de la sciure de bois rouge et une herbe appelée *nzen* (espèce de fougère), quelquefois aussi une petite coupe en bois. Le biori ainsi constitué est placé dans un endroit caché de la case du chef de famille. Il parlera en rêve à ce chef chaque fois qu'il voudra avertir de quelqu'événement un membre de la famille. Parfois une statuette représentant grossièrement la personne, dont le crâne constitue la pièce principale du fétiche, est mise sur le couvercle de la boîte. On l'appelle *nlo biori* (la tête du biori).

Nul ne doit voir le biori s'il n'a mangé l'alan (*Strychnos* sp.) au cours de la cérémonie dite *ko melan*. Les chefs de plusieurs familles envoient les futurs adeptes chercher des racines d'alan dont ils ne gardent que l'écorce. Puis, le matin, une chefs de famille apportent à un endroit préparé à l'avance dans la brousse à proximité du village et appelé *ngon*

3: Trézenem FH9 Fang

melan, chacun leur bieri en le portant sur l'épaule et en ayant l'air de succomber sous le poids. Cette attitude est une manière d'adoration pour le fétiche. Lorsque tout le monde est réuni, des animaux, poules ou cabris, sont sacrifiés ; puis, avec l'accompagnement des tams-tams, les néophytes dansent, chantent, crient, tout en mâchant les morceaux d'alan préparés la veille. Au bout d'un certain temps l'effet de la racine joint à l'excitation des danses et des chants provoque après de nombreux spasmes l'évanouissement de la plupart des participants de la fête. Cet évanouissement peut durer deux ou trois heures, pendant lesquelles les individus conservent une raideur cadavérique. Au réveil, chacun raconte aux anciens ce qu'il a vu ou ce que le bieri lui a dit en rêve. L'un aura reçu l'ordre de faire la chasse avec la certitude de tuer beaucoup d'antilopes, l'autre aura été averti de la mort imminente d'un membre de sa famille, un autre encore aura été avisé de la grossesse prochaine d'une femme de son frère. Tous les Pahouins que nous avons interrogés affirment que les prédictions faites aux gens ivres d'alan, par le bieri, se sont toujours réalisées.

Ensuite, les néophytes ont le droit de contempler les bieri dont les boîtes sont ouvertes, en faisant le serment de n'en parler à aucun de ceux qui n'ont pas subi l'initiation de l'alan. Toute personne non initiée qui regarde un bieri tombe malade, et seuls les soins du féticheur compétent peuvent l'empêcher de mourir.

Lorsqu'un chef de famille veut implorer son bieri, il sacrifie une poule, un canard ou un cabri, ou lui offre un gigot d'une bête tuée à la chasse et verse du sang sur le crâne. La viande est cuite par une femme dans des feuilles, puis portée par le sacrificateur auprès du bieri avec des bâtons de manioc ou une purée de bananes et de l'eau. Si par exemple le bieri est implore avant une chasse, le sacrificateur présentera les mets en ces termes :

« *O tar ta mâa bâlâi olen wa to we nlem e ta ma tese we yô, Bieyu bon be wa y ossen ong bie betsir* » (O père, voici la bonne nourriture, je veux faire penser le cœur qui est dans ton corps. Tes enfants meurent de diarrhée, donne-nous de la viande).

Puis il sortira de la case, car le bieri ne mange pas en présence d'un vivant, et quelques heures après viendra chercher la nourriture laissée par le bieri dont la consommation n'est pas visible, puisque faite immatériellement. Cette nourriture appartient au corps de garde sera mangée par les initiés seulement. Tout autre qui en mangerait serait mortellement malade. Pendant la nuit suivante, le bieri révélera à un initié pendant son sommeil le moyen d'assurer le succès de la chasse pour laquelle son assistance a été demandée.

Le bieri interdit formellement, sous peine de maladie mortelle, qu'un

l'insulte. Son pouvoir est illimité, il peut faire revenir au village une femme qui s'en est enfuie, il fait retrouver les objets perdus.

Malgré toute la foi qu'ont encore les vieux Pahouins pour le bieri, dans la région qui nous intéresse on peut dire que la majorité de la population l'a abandonné à cause surtout de la chasse qui lui est faite par les Missions chrétiennes.

*
* *

IV. *Le buiti.* — Le *buiti* que nos informateurs nous ont dit être d'origine Mitsogho ou Masango (populations de la rive droite de la Ngounié) est une association de défense contre les bivur. Les renseignements qui nous ont été donnés sur cette société secrète par Akam Eyene du village Elong Eko sur l'Abanga, chef d'un buiti, sont assez incomplets, cet informateur n'ayant pas voulu indiquer certains détails ni répondre à plusieurs questions.

Des possesseurs de bieri s'assemblent par crainte des bivur contre lesquels le bieri seul est impuissant à les protéger. Leur association, le buiti, dans la lutte qu'elle mène contre le ngwei se révèle la plus forte et tue les bivur (et par suite les individus possesseurs de bivur). Elle sert également à déceler les beyem mal intentionnés à l'égard des membres du buiti et à rendre leurs efforts impuissants.

Chaque membre du buiti apporte un morceau de son bieri et un morceau d'un animal sous la protection duquel il s'est placé. L'ensemble est placé dans une boîte et constitue le fétiche de l'association qui conserve encore comme objets matériels :

un instrument de musique, *ngomi*, harpe à huit cordes. Au bout de la caisse de résonance de celle d'Akam Eyene étaient percés trois trous obturés par trois morceaux de chair de chimpansé, de gorille, de serpent, d'éléphant, d'aigle, de panthère et de coq. Cet instrument accompagne les chants des cérémonies.

une sonnaille, *etenge*, fruit rond, évidé, à l'intérieur duquel sont mis de petits cailloux ; il est muni d'un manche. On l'agite pendant les chants.

une branche de palmier raphia reposant horizontalement sur deux piquets sculptés appelés *mesaga mi buiti*. L'ensemble s'appelle *obaka*. Pendant les cérémonies on frappe sur cette branche avec deux baguettes.

Nous n'avons rien pu savoir sur les cérémonies de protection contre les bivur. Par contre Akam Eyene nous a dit que lorsqu'un des membres du buiti avait par mégarde mangé la viande de son animal protecteur, ce qui est absolument interdit, il se tenait une réunion appelée *dimbe* au cours de laquelle le fautif après avoir dansé exposait son cas. Ensuite le

chef du buiti l'absolvait en lui crachant sur la tête de la râclure d'écorce d'*oreñ*.

Le buiti a une langue secrète. Akam Eyene ne nous en a donné que les noms secrets de certains de ses adeptes, qui correspondent aux animaux choisis comme protecteurs :

lui-même	s'appelle	*ndzikwe*	le chimpansé
Ondo Ngema	—	*ngilabongo*	le gorille
Akum Eyene	—	*osingi*	le chat-tigre
Ngema Eyene	—	*mitumba*	la panthère
Bekeka Yebe	—	*mogalene*	l'éléphant
Angwe Nseme	—	*menyanga*	la vipère
Mba Minkwe	—	*meyassamba*	le coq
Kumeyeme	—	*mepeku*	l'aigle
Abaga	—	*ndzobe*	le chat sauvage

*
* *

V. *Le totémisme.* — Malgré toutes les questions que nous avons posées à de très nombreux indigènes de tribus différentes nous n'avons pu en relever de traces. Il ne nous a été signalé que des cas d'alliance individuelle avec des animaux comme dans le buiti ou encore à la suite d'un abaga.

Vie familiale et collective.

Dans ce chapitre nous examinerons la vie de l'individu dans sa famille et dans le groupe social depuis la conception jusqu'à la mort, en faisant entrer dans ce cadre l'organisation familiale et tribale ainsi que les relations avec les étrangers.

Conception (*menoñ bum*). — Une femme, nous ont dit nos informateurs et informatrices, ne peut concevoir qu'après avoir eu quatre fois ses règles. Il lui est en effet interdit d'avoir des rapports sexuels avant ses quatrièmes règles. A leur première apparition la femme prévient sa mère ou sa belle-mère, si elle est mariée (sa belle-mère plutôt, car il n'existe guère de jeune fillette, même encore dans sa famille, sans mari) ; celle-ci à partir de ce moment la surveille plus particulièrement et lui donne en temps voulu l'autorisation de connaître son mari. Les premières relations doivent avoir lieu le jour qui suit le fin des règles de façon que le sang non encore complètement séché à l'intérieur des organes de la femme puisse se mélanger au sperme de l'homme et former une sorte de pâte appelée *nsôr a mun* (bézoard d'enfant), qui remontant dans le ventre de la femme s'y déve-

loppera et deviendra l'enfant. Si la femme a des relations avec un homme avant le temps prescrit, elle devient définitivement stérile.

La stérilité pour laquelle de nombreuses causes sont reconnues peut être soignée, sauf : dans le cas indiqué précédemment, la mauvaise conduite et l'avortement volontaire au cours d'une première grossesse. Pour avorter, la femme va trouver une sage-femme (*ngat minanga*), qui l'envoie chercher l'écorce de la liane *afamega* et de l'arbre *tam*, qu'elle pile et dont elle fait une infusion. La femme se rend en brousse et prend par quatre fois des lavements avec cette infusion et cela suffit pour provoquer l'avortement.

La femme qui au contraire désire avoir des enfants peut être stérile pour plusieurs raisons :

1° Elle peut avoir avorté de façon naturelle et sans l'avoir cherché. On reconnaît que l'avortement a une cause naturelle, c'est-à-dire sans intervention maléfique extérieure, à ce que la patiente est rétablie trois ou quatre jours après l'accident et sans avoir trop souffert. Dans ce cas la sage-femme donne à la malade une défense appelée *nvem* qui consiste à s'approcher aucun autre homme que son mari. Elle ne doit adresser la parole à un homme que par l'intermédiaire d'une autre femme qui sert de truchement ; ne rien donner à un homme sans cet intermédiaire, ne pas s'asseoir à un endroit où un homme s'est assis, pour cela elle transporte continuellement avec elle un petit banc. La défense doit être observée pendant deux ou trois mois, temps au bout duquel la femme est autorisée à avoir à nouveau des rapports avec son mari. Si au bout de trois autres mois elle n'est pas enceinte, la sage-femme fait alors un traitement qui consiste à faire absorber à celle qui le suit une soupe (*abora*) composée de *mvorge* (*ngon*) écrasée sur une pierre, mélangée avec des herbes (*mia mi ngo, ngui*) recueillies par la sage-femme, hachées, et qu'elle fait cuire avec du sel et du piment dans une marmite au fond de laquelle on a mis au préalable une bague en cuivre (*kon ongo*) et qui pendant la cuisson est recouverte d'une large feuille.

Si trois mois après le traitement la femme n'est à nouveau pas enceinte, il n'y a rien à faire et elle doit renoncer à avoir des enfants.

2° Une femme peut être stérile après avoir avorté à cause de son cœur. Cela se connaît à ce qu'elle avorte au milieu de grandes souffrances et qu'elle reste malade ensuite pendant plus de huit jours. On s'adresse au fétisheur qui rendra l'avortement inoffensif, ou le rendant fou. Après avoir fait absorber à la femme un médicament composé de miel blanc (*ebir*), d'écorce de koletier (*abel*), d'écorce des arbres *ekiel* et *ntege*, le tout mélangé à du sang de poulet, le fétisheur s'en va avec elle auprès de l'arbre où il fait habituellement ses cérémonies, et pratique une sorte d'exorcisme qui ne nous a pas été révélé. Une fois rentrée au village, la femme suit le même

3: Trésanem F319 Fang

traitement que dans le cas d'avortement naturel. La cérémonie secrète faite par le féticheur s'appelle *asi evur akur* (tourner l'evur fou).

3° L'avortement enfin peut *avoir été* provoqué par un homme de la famille du mari, possesseur d'un *evur*, ce qui est décelé par le féticheur. Si la femme veut avoir des enfants, il est nécessaire que le coupable meure. On le découvre au cours d'une cérémonie dont une partie se fait de nuit et pour laquelle la présence des femmes est interdite, c'est la danse des *bisir*. On fait venir un chanteur d'*akoma*, qui récite les histoires des tribus du mari et de la femme. Devant lui se couchent recouverts d'un grand pagne, trois ou quatre hommes qui sont les *bisir*. Ces hommes ont en main des morceaux de bambou pointus. Un jeune garçon de la famille du mari est amené et passe à plusieurs reprises entre le chanteur et les *bisir* qui lui griffent les jambes avec des morceaux de bambou. L'enfant remonte dans sa case tandis que les chants continuent jusqu'à l'aube devant les hommes du village qui dansent en accompagnant le chanteur de claquements de mains.

Le matin, le mari de l'avortée va chercher dans la forêt deux fourches de bois, une branche et des rameaux. Il plante les deux fourches dans la cour du village, y pose horizontalement la branche et dissimule les fourches sous les rameaux, cet ensemble s'appelle *nzum*. L'enfant qui a passé devant les *bisir* au cours de la nuit précédente est assis sur la barre. Devant tout le village rassemblé, hommes et femmes, l'avortée s'approche de l'enfant et dit *mafuna, nzum me tola esi ki, o mor awu makala mekum akure* (je dis, je reste sous le *nzum*, que meure l'homme qui m'a fait avorter).

Après cette deuxième partie de la cérémonie appelée *olum nzum*, l'enfant est caché pendant huit jours dans une case, et il est interdit aux femmes de le voir pendant ce temps, il s'appelle à ce moment *mvun*. Le huitième jour au matin, les hommes le couchent sur une natte dans la cour du village, le couvrent de nattes et de pagnes pour que les femmes ne le voient pas, les habitants du village sont à nouveau rassemblés et les hommes de la famille du mari enjambent l'un après l'autre le *mvun* en disant : *mafuna, o mvun akue ni ngi me ki me nga kale akum, me kure* (je dis, le *mvun* est couché là, si c'est moi qui ai causé l'avortement, que je meure). Quand tous les hommes ont passé, l'enfant est enlevé. Quelque temps après le coupable devient malade, il a un gros ventre et meurt sans qu'il soit possible de le soigner. La femme après ce décès est traitée comme dans le cas d'avortement naturel.

Grossesse (*ndzoe akum*). — Lorsqu'une femme est enceinte, elle est astreinte à de nombreuses obligations et interdictions qui ont pour but de soigner l'enfant qu'elle porte afin qu'elle puisse le mettre au monde en bonne santé.

3: Trésenem FH9 Fang

Les obligations consistent à prendre des médecines : pour éviter que l'enfant ait des plaies dans le ventre de sa mère, celle-ci prend une infusion de racines de divers arbres; ce médicament est appelé *ese libolo* (soigner les pourritures); s'il est négligé, l'enfant naît avec des plaies infectées ne guérissant jamais.

La future mère doit également tous les trois jours aller en brousse et se donner un lavement avec une préparation d'écorce de *ekom* qui a fermenté dans l'eau. Après chaque lavement, de l'eau est rajoutée dans le récipient qui contient les morceaux d'écorce qui sont conservés jusqu'à l'accouchement.

Pour que l'enfant soit fort, la femme enceinte s'enduit le ventre d'une pommade préparée par la sage-femme avec de la poudre de *padouk* mélangée à de l'huile de raphia et à des écorces.

Enfin, pour éviter l'avortement, la femme porte sur la peau comme ceinture un morceau de la liane *okum* qui n'est enlevé qu'après la naissance de l'enfant.

Tout cela n'empêche pas la femme de continuer ses travaux; lorsqu'elle se sent fatiguée, c'est que l'enfant est malade, la sage-femme le soigne avec un des médicaments indiqués ci-dessus. Si le mari de la femme n'a pas eu d'enfants depuis longtemps, la future mère jouit alors d'une grande considération, elle reçoit des cadeaux et son mari est plein d'attentions pour elle.

Pendant toute sa grossesse la femme continue à habiter avec les autres femmes de son mari.

Les interdictions sont très nombreuses :

Il y a tout d'abord l'interdiction des rapports sexuels dès que la grossesse est certaine, cela pour éviter que l'enfant naisse couvert de sperme et reste enfermé pendant toute sa vie.

La future mère ne doit pas manger de choses pourries de crainte que l'enfant en naissant soit couvert de taches noires ou de plaies.

Si la femme enceinte regarde dans le creux d'un arbre, l'enfant naîtra avec les yeux de travers; elle ne doit pas achever de tuer une bête, car l'enfant aurait des convulsions semblables à celles de la bête qui agonise. Elle ne doit pas enjamber une tombe, l'enfant aurait des fentes dans le crâne, ses os ne se toucheraient pas et il mourrait. Elle ne doit pas manger d'ananas, l'enfant serait couvert de croûtes sur la tête, pas de tortue de terre, l'enfant resterait toujours maigre, il serait maigre également si sa mère s'était approchée d'un caméléon pendant sa grossesse. Elle ne doit pas non plus passer au-dessus du mvun, son enfant naîtrait avec un gros ventre et mourrait, de même il mourrait après être né avec un gros ventre, si sa mère avait mangé une bête tuée de la veille et ayant le ventre gonflé.

La femme enceinte qui se présente devant une porte ne doit pas parler depuis le seuil, elle doit franchir la porte et parler à l'intérieur ; si elle ne le fait pas, au moment de l'accouchement l'enfant sortira, puis remontera dans le ventre de sa mère causant à celle-ci des douleurs insupportables.

Une femme sait si elle mettra au monde un garçon ou une fille, si elle a remarqué que le *nsüe a mon* est allé à droite ou à gauche dans son ventre. A droite ce sera un garçon, à gauche, une fille.

Accouchement (*ekurele mir*, littéralement « froncer les yeux »). — L'accouchement se fait dans la case où habite la femme, il n'a lieu ailleurs qu'accidentellement, par exemple si l'enfant vient au monde plus tôt qu'il n'était attendu, au cours d'un travail à la plantation ou en forêt.

Un cercle en feuilles sèches de bananier est disposé par terre dans la case. La parturiante est assise dessus, les jambes écartées, maintenue par derrière par une femme particulièrement forte. Devant elle se tient une autre femme à qui l'on donne le nom de *mbyale* qui attend l'enfant et aide à son expulsion. Il arrive parfois que l'enfant ne présente que la tête et que le reste ait des difficultés à suivre. Une des femmes présentes va demander au mari si pendant la grossesse de sa femme il n'a rien cloué ou attaché avec des lianes, ce pourrait être cela qui retient l'enfant ; dans ce cas le mari doit déclouer ou détacher quelque chose ; de même s'il a construit une case, il doit enlever quelques écorces au mur d'une case quelconque pour faciliter la naissance de son enfant.

Si la délivrance est plus particulièrement difficile, un homme conduit un jeune garçon auprès d'un manguier sauvage (*andok*), le prend par les pieds et lui fait gratter l'écorce de l'arbre avec une matchette, en le tenant suspendu la tête en bas. En même temps qu'il gratte, l'enfant recueille les morceaux d'écorce dans une assiette. Ces morceaux rapportés au village servent à préparer une infusion que la patiente boit. En cas d'insuccès de ce remède on en fait un autre : une infusion d'une herbe (*eyele nzum*) hachée est versée dans la bouche de la femme qui accouche, par un enfant monté sur le toit de la case et qui, juste au-dessus de la femme, a percé un trou par où passe un tuyau fait d'un pétiole de feuille de bananier creusé, dans lequel coule l'infusion. Quand aucune de ces deux médications n'a réussi, il en est une dernière employée de façon exceptionnelle mais qui, disent nos informateurs, est toujours couronnée de succès. La malade absorbe une pâte faite avec un hachis de courge, d'herbe (*manden makwe*), d'un petit escargot (*nson akwe*) cuit avec du sel dans des feuilles. Il est très rare d'ailleurs qu'il soit besoin de recourir à aucun de ces trois médicaments. Pendant toute la durée de l'accouchement auquel seules les femmes sont autorisées à assister, le mari se tient dehors à la porte de la case.

Aussitôt après la délivrance, la femme dite *mbyale* prend l'enfant et

lui coupe à dix centimètres du ventre le cordon (*dol*) avec un morceau de bambou taillé en forme de couteau. Le morceau enlevé (*ngue mon*) est enterré sous un bananier dont les régimes sont exclusivement réservés aux hommes. Puis l'endroit où a eu lieu l'accouchement est débarrassé des feuilles et lavé en même temps que l'enfant est baigné à l'eau froide et couché sur une feuille fraîche de bananier. Il doit passer une nuit avant de prendre le sein pour la première fois, jusque là on ne lui donne rien à boire.

Le placenta (*kum*) est enlevé, enfermé dans des feuilles de bananier avec lesquels on fait un paquet qui est caché en brousse. La jeune mère ne doit pas le voir, si elle le voyait, elle n'aurait plus jamais d'enfant. La mère est ensuite lavée avec de l'eau très chaude où a macéré du piment, après quoi on lui serre le ventre avec une ceinture en écorce (*ewaf*) qu'elle garde quelques jours.

Une jeune mère dès la naissance de son enfant est désignée par le nom de *nzime*, qu'elle garde jusqu'à ce qu'elle soit en droit d'avoir à nouveau des relations avec son mari. Elle a dans la case un lit spécial sur lequel une femme qui a ses règles ne doit ni s'asseoir ni se coucher pour ne pas donner la gale à la mère et au nouveau-né. La jeune mère se repose pendant environ trois mois pendant lesquels elle ne fait aucun travail et se baigne chaque jour avec de l'eau aussi chaude qu'elle peut la supporter, la région lombaire particulièrement est baignée. De plus après chaque bain elle est enduite de pâte rouge (*ba*) pour éviter la gale.

Les relevailles sont marquées par une fête (*okula mon*). A sa première sortie la femme emporte un paquet de ba dont elle dépose un morceau sur chaque tronc d'arbre abattu qu'elle rencontre sur son chemin pour marquer son passage. Au retour elle prépare en grande quantité les vivres qu'elle a rapportés. Le mari invite les hommes de sa tribu, la femme invite les femmes de la tribu de son mari. Lorsque la nourriture est prête, elle est portée aux hommes dans le corps de garde où l'enfant est aussi amené. Les femmes mangent dans la case.

Pour améliorer la qualité de son lait, la jeune mère boit si cela est nécessaire trois médications progressives :

1° Une infusion de racines de *asok*.

2° Une infusion à l'aspect laiteux de morceaux de tubercules d'une plante à tige garnie de piquants (*okon bêkun*).

3° Du latex de liane à caoutchouc.

Il arrive que l'enfant est mort en naissant. A cela trois causes sont reconnues :

C'est un *evur* qui a mangé l'enfant. Pour empêcher que le cas ne se reproduise et pour que la femme mette au monde à l'avenir des enfants vivants, on a recours au féticheur. Celui-ci se rend dans la forêt muni

d'une machette et d'une corbeille. Il récolte de l'écorce de *ewak* et des arbustes et lianes qui poussent sous cet arbre. De retour au village il fait deux parts de sa récolte. L'une mélangée à de l'eau est mise dans un grand bassin rectangulaire en feuilles de bananier appelé *etok*, que l'on achève de remplir avec du sang d'un animal domestique sacrifié en vue des soins à donner à la femme, qui se plonge dans l'*etok* et y reste un certain temps. Pendant qu'elle est dans ce bain, elle mange une soupe faite avec le reste des écorces apportées par le féticheur, de la courge, un morceau de cœur, un morceau de foie et du sang de l'animal sacrifié, le tout cuit dans une marmite. Ce remède est destiné à *ramener* l'*evur* et à l'*empêcher* de manger le sang de la femme ou de l'enfant qu'elle pourra à l'*avenir* porter dans son sein.

La mort de l'enfant peut aussi provenir d'un *akaga* donné à sa mère et qui lui avait prédit que l'un de ses enfants ne vivrait pas.

Enfin cet accident est considéré, s'il n'y a ni *evur* ni *akaga*, comme provenant de la violation d'une interdiction ou plutôt d'un adultère commis par la femme pendant sa grossesse. Pour lui faire dénoncer son complice elle est frappée jusqu'à ce qu'elle l'ait nommé. Celui-ci doit alors payer au mari une indemnité égale à la moitié de la dot qu'il a versée pour avoir sa femme, indemnité qui représente le prix de l'adultère et le prix du cadavre de l'enfant. La femme est soumise à partir de ce moment à l'interdiction de l'*ewus* jusqu'à la naissance de son prochain enfant.

L'enfant (mon). — L'enfant jusqu'à ce qu'il parle s'appelle *nkaniele*. Nous avons vu que dès sa naissance il est lavé à l'eau froide et mis à la diète jusqu'au premier matin qui suit. Les premières tétées lui sont données par une autre femme que la mère dont le lait n'est pas bon au début.

A huit jours, l'enfant est enduit de bo. Le cordon se résorbe seul, sans soins, on se contente de le mouiller avec de la salive.

Les anomalies telles que naissance d'un albinos ou de jumeaux sont considérées comme normales. Les indigènes ont constaté que les albinos se reproduisaient dans une même famille à trois générations de distance. Quant aux jumeaux, il leur est interdit par la suite de participer au ngwel. Si les jumeaux sont des garçons, le premier est appelé *Nzago*, le second *Dzima*; si ce sont des filles, on leur donne les noms respectifs de *Bela* et *Nzua*.

Le nom n'est donné à l'enfant que plusieurs mois après sa naissance, lorsqu'on est à peu près sûr qu'il vivra. Un enfant reçoit plusieurs noms. Le père choisit le premier nom parmi ses ancêtres. Par exemple un garçon sera appelé *Oseme* du nom d'un ancêtre paternel, à ce nom d'Oseme a été ajouté le nom du père *Ekomi*, l'enfant se nomme *Oseme Ekomi*; mais il a en plus une sorte de prénom choisi par les parents, dans le cas pré-

3: Trézenem F169 Fang

sont c'est *Andzang*. Le nom complet est donc *Andzang Ovone Ekomi*. La famille de sa mère lui avait donné un deuxième nom : *Ekore Nsoré* (la peau de l'éléphant) qui correspondait au souhait fait par les grands-parents que leur petit-fils soit résistant comme la peau de l'éléphant. D'autres noms encore peuvent être donnés par d'autres parents, chacun de ces noms correspondant à un sentiment d'affection ou à un souhait pour l'enfant. Andzang a un troisième nom donné par la femme d'un de ses oncles : *Nsol Wega* (jeune civette) c'est-à-dire beau comme une civette, dont la peau était portée autrefois comme ornement par les jeunes Pahouins désireux de faire des conquêtes féminines.

Lorsqu'un homme a eu plusieurs enfants qui sont morts en bas âge, pour que le nouveau-né ne meure pas comme les autres il lui donne un nom d'animal : *Ngi* (gorille), *Wega* (chimpanzé), *Nse* (panthère), *Meina* (antilope), etc...

L'enfant quelquefois reçoit un nom se rapportant à un incident de sa naissance. On appellera un enfant

Mefan (de *afan* la forêt), s'il est né dans la forêt,

Remoan (de *moan* la pluie), s'il est né sous la pluie ou un jour de pluie,

Bitege (de *etej* deuil), s'il est né après la mort de son père, pendant le deuil de sa mère, etc...

Actuellement dans toute la région de *Ndjolé* on donne aux enfants en plus de leurs noms indigènes un prénom chrétien, même si les parents ou l'enfant n'ont aucun rapport avec les Missions. Il est assez fréquent aussi de voir des enfants porter des noms propres d'Européens, noms qui leur ont été donnés parce que les parents les trouvaient jolis. On rencontre également des enfants qui s'appellent Capitaine, Commandant, Milicien, etc..., les parents donnent toujours comme motif à leur choix que le nom pris pour leur enfant est beau.

L'enfant appartient à son père, il ne peut dépendre de la mère que si celle-ci a été répudiée et que le père a abandonné ses droits contre le versement d'une indemnité.

L'allaitement dure jusqu'à dix-huit mois ou deux ans, mais vers l'âge de six mois, en plus des tétées, l'enfant reçoit une alimentation identique à celle de ses parents, sauf le poisson, la viande et le sel qui sont exclus.

Les soins corporels donnés à l'enfant se réduisent à peu de chose, il vit nu jusqu'à l'âge de dix ans environ, est baigné tous les jours. Quand il peut marcher, il est livré à lui-même et joue avec les autres enfants du village, garçons et filles ensemble. Tant qu'il est encore assez faible, sa mère l'emmène avec elle à la plantation ou dans ses autres déplacements. Elle le porte soit sur la hanche à l'aide d'une sangle en peau d'antilope, soit sur le dos avec une sangle en lianes sur laquelle l'enfant est assis, cela tant qu'il est petit. Dès qu'il est capable de se tenir seul, il est porté

3: Trésorerie

Y319 Fang

sur la hanche et se retient lui-même au cou de la personne qui le porte. On voit des enfants d'une dizaine d'années se faire porter.

Aussitôt que l'enfant a l'âge de manger comme les adultes, qu'il parle et comprend convenablement, il commence à accompagner ses parents aux plantations, à la pêche, il apprend à nager, à pagayer, à *danser*, à jouer du jeu-tam et des divers instruments de musique. Les fillettes apprennent à cultiver un petit morceau de plantation qui leur est donné par leur mère.

Jeux. — Les jeux, nombreux, sont presque tous communs aux deux sexes. Garçonnets et fillettes jouent ensemble dans le village. Les garçons ont trois jeux auxquels les fillettes ne participent jamais :

ngo ne ye, ce jeu consiste à faire rouler dans la piste au bout du village devant les jeunes garçons alignés, un cylindre de bois tendre qu'ils doivent atteindre en lançant un épieu pointu. C'est un entraînement pour le lancer de la sagaie.

bikira, jeu de l'arc. C'est une chasse aux rats et aux lézards faites par les jeunes garçons avec de petits arcs faits en bois de *moabowa* et tendus avec une liane ; les flèches sont en bambou avec la pointe enduite de piment. Il est à remarquer que bien que les enfants jouent à l'arc, les adultes ne possèdent pas cette arme, on ne trouve que l'arbalète.

mbeti, sec musical. C'est une sorte de jeu de devinette. Celui qui a l'instrument pense à un objet, un autre enfant doit le *deviner*, pour cela il questionne : « *Nsam e biale ebe, fure dza ke ye, ebi fur dza ligo esi, matsi ese ?* » (Nsam en a fait deux, l'un va en haut, l'autre reste par terre, où suis-je attaché ?) et demande s'il s'agit de celui d'en haut ou d'en bas ; s'il a deviné juste un ton grave de l'arc lui répond, s'il s'est trompé, c'est un son aigu. Si par exemple il fallait choisir celui d'en bas le jeu continue par la question « *me sal e Nsam esi fure dza ke osôt, ebi fur dza ligo kimigo, matsi ese ?* » (je coupe en deux Nsam d'en bas, l'un va au fleuve, l'autre reste sur terre, où suis-je attaché ?) et le jeu continue en partageant en deux la partie devinée jusqu'à ce que soit trouvé l'objet pensé.

Voici quelques jeux mixtes :

mebeg. Les enfants sont assis en ligne, les jambes écartées, seuf deux d'entre eux qui restent debout, l'un de ces deux cache entre les jambes des autres un objet que le second doit trouver. Les tours changent et le jeu peut durer assez longtemps.

sima bebene, se joue au clair de lune. Les enfant sont assis en tas l'un à côté de l'autre, chacun d'eux choisit pour se désigner un nom d'objet usuel. Deux des enfants sont restés debout, l'un d'eux s'éloigne, l'autre reste près de ses camarades, c'est lui *sima bebene*. Celui qui est loin appelle « *sima bebene !* » qui répond « O ooo ! » ; le premier crie alors « *a to we be nze ben za* » (quels sont ceux qui sont là-bas ?) à quoi sima bebene

3: Trésorerie FH9 Fang

répond en citant les noms adoptés par chacun. Ensuite l'enfant qui est désigné appelle les objets indispensables à la vie courante, par exemple il dira « *eto o tsaŋ me kwe eñã* » (que le pagne vienne me trouver ici) ; l'enfant qui a pris le nom du pagne se lève et s'en va, et ainsi de suite. Les enfants qui restent assis n'ayant pas été appelés sont l'objet des moqueries des autres parce qu'ils n'ont pas su choisir les choses qu'il fallait pour la vie ordinaire.

Ananga, c'est un genre de saute-mouton. Les enfants sont placés en ligne, buissés, jambes tendues, mains à terre. Le dernier marche sur le dos des autres et va se buisser à l'autre bout de la ligne qui se déplace ainsi.

ngal ngôi (la truie), deux des enfants les plus forts se tiennent par les mains, bras tendus. Celui qui représente ngal ngôi est tenu par tous les autres en file. La file passe en se buissant sous les bras tendus en chantant « *ngal ngôi eyele eye a a a... ngal ngôi* ». Le dernier de la file est emprisonné par ceux qui se tiennent les mains et va se mettre à l'écart. Cela continue jusqu'à ce que ngal ngôi reste seul. Tous alors se mettent sur deux rangs et cherchent à l'attraper en chantant « *me lege ne nkuma nkum ko mam* » (je suis resté comme un tronc d'arbre sec sans enfant).

nda mebeme (la case liée). Les enfants s'associent par terre en croisant les jambes sur le ventre de celui qui est devant et en le tenant par les épaules ; la file formée se penche alternativement à droite et à gauche et avance sur les fesses en chantant « *nda mebeme eyele ye ... nda mebeme* ».

endele, se joue la nuit. Les enfants sont rassemblés dans la cour du village, l'un d'eux est désigné pour être endele. Les autres lui donnent quelque chose à faire à proximité du village et quand il est parti l'appellent « *endele o o o...* » il répond « *o ye oo o mare mar a ne e nsine bekun nlo ni mebe ye mara kwe a ba a mage nie a ne* » (il y a un homme grand qui est sur le chemin, un fantôme avec la tête en bas les pieds en haut, la bouche rouge), endele continue à répondre jusqu'à ce qu'il ait fait ce qui lui a été demandé. Le plus souvent il revient avant par peur du fantôme dont il parle et qu'il croit voir.

Puberté, adolescence. — La puberté ne donne lieu à aucune cérémonie, l'enfant a à partir de ce moment le droit de manger le produit de sa chasse et de sa pêche, ce qui lui était interdit auparavant, cette interdiction s'appelle *ebi wo*.

La circoncision se fait, soit avant, soit après la puberté. C'est une opération qui est généralement faite pour beaucoup d'enfants à la fois, elle a lieu au début de la matinée. L'opérateur (*akir*) vient au village sans que les enfants soient avertis, et les pères qui veulent faire circoncire leur fils le surveillent pour qu'il ne se sauve pas. Les enfants sont conduits derrière une case où ont été préparés des morceaux de bois rouge.

Un trou est fait dans la terre et les morceaux de bois rouge y sont mis et enflammés. Chaque enfant s'assied sur un tronc de bananier coupé. L'opérateur se sert d'un *rasoir* bien aiguisé, avant l'opération il emplit sa bouche de graines de piment sauvage qu'il mâche, il prend le *prépuce* de l'enfant dans sa main gauche, le tire, y fait à l'ongle une marque à l'endroit où il coupera ; le père de l'enfant voit si le morceau coupé aura la dimension voulue, et s'il est d'accord, l'opérateur tranche le *prépuce* d'un coup de rasoir et crache le piment qu'il a dans la bouche, sur la plaie. Puis il dit « *fam e ne e sefe e sefe sef mi sef nkôi* », expression obscène qu'il est impossible de traduire ici. L'enfant circoncis va s'asseoir près du feu de bois rouge. Le *prépuce* est placé en haut d'un bananier dont le régime est cuit et mangé par les hommes seulement. La circoncision donne lieu à des réjouissances, elle est faite pour que les enfants ne meurent pas et aussi pour enlever le *prépuce* qui empêche l'homme d'être fort.

L'excision n'est plus jamais pratiquée, elle était faite autrefois aux femmes mariées d'une mauvaise conduite notoire pour les punir. La femme était attachée à deux piquets dans la cour du village. Le clitoris était enlevé par l'homme qui fait la circoncision, puis attaché par une ficelle et mis au cou de la femme qui devait le garder ainsi pendant quelques jours à sa grande honte. L'excision était publique et la femme à qui elle était faite subissait les quolibets et les injures de tous les habitants.

La vie des jeunes gens est identique à celle des adultes. La virginité de la femme est considérée comme sans importance et les Fañ ont des relations sexuelles dès qu'ils sont capables de coïter. Lorsqu'une jeune fille a un enfant, il appartient à ses parents dont il accroît la richesse ; il n'y a pas de recherche du père et la jeune fille conserve toute la considération dont elle jouissait. Les jeunes filles sont libres de se donner à qui elles veulent. Cette morale très large subit cependant une importante restriction dans le fait qu'il n'y a pour ainsi dire pas de jeunes filles, les fillettes étant mariées par leurs parents très tôt, quelquefois même avant leur naissance.

Mariage (*alaf*). — Les hommes se marient rarement avant l'âge de vingt ans, et généralement plus tard parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer la dot demandée pour prendre femme.

L'exogamie est toujours pratiquée parce que le mariage entre gens de la même tribu est stérile. Le mariage est interdit entre cousins jusqu'à la troisième génération et en général entre des individus liés par une parenté quelconque; il y a également dans ce cas interdiction de rapports sexuels. Aucune sanction n'est prévue en cas d'infraction, mais les coupables tombent malades et s'ils ont des enfants, ceux-ci ne vivent pas.

Il y a parfois des cas où le mariage est autorisé entre parents, mais seulement après que le féticheur a levé l'interdiction par l'opération

3: Trézenem FH9 Fang

appelée *abouk minsem*. Le féticheur va chercher de la terre de termite (*ngarege*), une herbe (*mekaga*) et une liane (*ngola ndzik*) ; herbe et liane sont pilées et mises dans un etok (bassin en feuilles de bananier) plein d'eau. La terre de termite est placée sur un *nsum* (voir la description au chapitre de la conception), l'etok est placé dessous, les deux parents qui veulent se marier se placent également dessous, le féticheur monte sur le nsum trempe des feuilles dans l'etok et dit « *nsome ose mi wafa bo e wo ma se gôi* » (j'enlève toute défense que vous avez faite) et frappe la terre de termitière avec les feuilles, puis il prend l'etok et fait couler le contenu sur la tête des deux personnes à qui il lève l'interdiction. Avec le reste, l'homme et la femme prennent chacun un lavement.

Un homme qui n'a pas de dot suffisante, mais qui trouve une jeune fille désireuse de l'épouser, peut l'enlever pendant la nuit ; lorsque les parents viennent la chercher, il leur présente ce qu'il a comme argent et comme marchandises et les parents sont obligés de consentir au mariage en acceptant ce début de paiement. Un tel rapt s'appelle *abom*.

Cette façon de procéder est exceptionnelle, la demande en mariage se fait d'une façon plus régulière. Un homme apprenant que dans une tribu voisine il y a une femme libre, jeune fille ou femme répudiée, va voir les parents de cette femme et demande à la voir ; elle entre dans la case, s'assied, se laisse contempler sans parler si elle n'a jamais été mariée, elle parle si elle est habituée aux hommes ; elle sort environ au bout d'une heure. Ses frères lui demandent son avis sur le prétendant et vont porter la réponse à celui-ci qui donne son avis sur la femme qu'il a vue. Cette visite s'appelle *dzaga*. Si tous deux sont d'accord pour s'épouser, ils passent la nuit ensemble ; l'homme peut partir le matin sans rien dire, c'est que la femme ne lui aura pas convenu et qu'il ne veut pas l'épouser. Si c'est la femme qui n'est pas satisfaite, elle fait dire par ses frères au prétendant de ne plus revenir. En cas d'accord, le prétendant revient plusieurs fois pour plusieurs jours. Le père de la femme fixe le chiffre de la dot et le prétendant est obligé de l'accepter.

Il arrive qu'une femme mariée ne voulant plus rester avec son mari s'en aille avec un autre homme qui verse aux parents de cette femme le montant de la dot qui est remise à l'ancien mari. Cette façon de procéder est assez récente, autrefois l'ancien mari recevait directement la dot de son successeur, ou s'il la refusait, c'était un cas de guerre, à moins qu'une autre femme ne lui soit donnée en échange.

Le mariage n'est considéré comme définitif que lorsque la dot a été versée entièrement par le mari. Son montant est variable, il est actuellement d'environ mille cinq cents ou deux mille francs, en argent ou en marchandises diverses. La femme quitte sa tribu et vient habiter avec son mari. Son arrivée à son nouveau village est marquée par des fêtes.

3: Tréasnem F319 Fang

Elle est accompagnée par des femmes qui crient « *e e he e e o he* » ; ces cris s'appellent *mekeng*. La mère du mari lui récite la généalogie de son fils, puis la nouvelle épouse entre dans la case de son mari où les femmes de sa belle famille lui apportent à manger. Elle reste enfermée pendant une semaine, c'est le « bon accueil de l'épouse », *ngale mbom*.

Deux jours après l'arrivée de la nouvelle mariée, il y a danses et chants de femmes seules : ce sont les *bya bi mbom* ; les hommes jouent le tam-tam et sont spectateurs. Cela se passe près de la case du mari. Le jour où la femme doit sortir de la case, elle est baignée et ointe d'une huile (*mbon nsôl*) et assise sur un tabouret disposé au milieu de la cour du village. Les autres femmes chantent et dansent autour d'elle et lui donnent un nouveau nom qui indique un souhait fait par elle.

Il n'y a pas de cérémonie religieuse.

Il existait aussi un mariage par échange de femmes (*mvale bevanga*). Avec le simple consentement des intéressés, deux hommes pouvaient échanger leurs femmes. Les parents des femmes n'intervenaient que pour vérifier le montant des dots et s'assurer que le mari de la femme à dot la plus faible avait bien versé la différence entre les mains de l'autre.

Les rapports entre époux sont simples, l'homme doit loger sa femme et délimiter l'emplacement où elle fera ses plantations, par contre la femme doit la fidélité et l'obéissance les plus absolues à son mari, qui a le droit de la frapper. La femme n'a aucune autorité dans le ménage, elle est à peine mieux considérée qu'un animal domestique, elle ne possède en biens propres que ses ustensiles de cuisine, ses instruments pour les plantations et la pêche, elle n'a pas le droit de posséder d'animaux. L'interdiction des rapports sexuels est rigoureusement observée pendant la grossesse, pendant l'allaitement, pendant la nuit qui précède le départ à la chasse, le travail de la forge, divers travaux. Si l'interdiction n'était pas respectée ces travaux seraient manqués.

La polygamie est l'usage courant chez les Fañ. La première femme épousée commande aux autres, qui doivent lui obéir, elle reçoit la plus grosse part en tout, et répartit le travail du ménage et des plantations. Le mari prend chacune de ses femmes pendant trois jours dans son lit.

L'adultère n'est puni que pour la femme, elle est frappée et son complice paie une indemnité au mari. Cette indemnité atteint le quart de la dot. La femme n'avoue son adultère que contrainte par une série de châtiments corporels qui vont des coups jusqu'à l'attache contre l'arbre à fourmis (*akokum*).

La répudiation se fait sans difficultés, l'homme renvoie sa femme et la dot lui est remboursée, les motifs sont l'adultère répété, la mort d'un enfant par suite d'adultère, la paresse, la pratique du fétiche, une surveillance exagérée exercée sur le mari ; la stérilité n'est pas un motif de

répudiation. Les enfants restent au mari et la femme ainsi répudiée peut se remarier.

Lorsqu'un homme meurt, c'est un de ses parents qui épouse ses femmes, il n'y a pas de nouveau paiement de dot. Quand c'est un homme qui perd sa femme, la dot est remboursée en totalité ou en partie par les parents de la défunte, si elle n'a pas laissé d'enfants. S'il y a des enfants, le veuf abandonne la dot.

La veuve se coupe les cheveux. Dès la mort du mari on fait avertir à la femme le nom de ses amants pour leur faire payer des indemnités qui serviront à financer les réjouissances de fin de deuil. Elle doit pleurer pendant tout un jour et toute une nuit, elle ne peut rien faire sans l'autorisation de l'héritier de son mari, elle reste nue, vêtue d'un vieux pagne pendant un mois. Au bout de ce temps ont lieu les fêtes de fin de deuil qui durent plusieurs jours. La veuve est assise pendant toute une nuit dans la cour du village, les parents du mari lui jettent de l'eau et du piment. Le lendemain, matin, elle passe quatre fois par-dessus un feu de feuilles de bananier sèches. Pendant qu'elle saute, des hommes la frappent pour les tourments qu'elle a pu faire endurer à son mari. Après cela elle reçoit un pagne neuf de sa famille, puis avant de commencer les danses elle choisit, si elle n'a pas accepté de se remarier avec l'héritier de son mari, un nouveau mari parmi les hommes ressemblés de la famille du défunt.

L'homosexualité ni la bestialité n'ont jamais été constatées, à notre connaissance, chez les Fang.

La prostitution n'existe pas.

L'impuissance (*ryel*), si elle est congénitale, est considérée comme due à ce que la mère sure par mégarde fait couler du lait sur le verge de son fils en l'allaitant. Si elle est provoquée plus tard, on dit que c'est par abus du coït et qu'il n'y a plus de sperme chez l'impuissant.

Groupe familial. — La famille (*ada abur*) est composée de l'homme, de ses femmes, de ses enfants et de ses frères. Elle comporte en général plusieurs foyers et forme à elle seule un village. L'autorité appartient au père, c'est lui qui commande, parce qu'étant le plus respecté. Il a pouvoir absolu, mais à côté de cela, certains devoirs lui incombent dont les plus importants sont de trouver de l'argent ou des marchandises pour doter les femmes que ses fils veulent épouser ; ces dots sont le plus souvent obtenues par les versements que font les époux des filles. L'entr'aide la plus complète est de rigueur entre tous les membres de la famille, en toute circonstance. Les parents, père et mère devenus trop vieux pour continuer à exercer leur autorité, habitent dans la famille de leur fils aîné où ils jouissent d'une très grande considération et sont consultés chaque fois qu'il s'agit de prendre une décision intéressant toute la famille,

comme le mariage d'un enfant, car il s'agit d'une alliance à contracter avec une autre tribu, ou comme le déplacement du village. A la famille peuvent s'incorporer et être associés des enfants, des jeunes gens d'une famille pauvre qui se font adopter. L'adopté (*ntsâ*) reçoit une femme du chef de famille qui l'a accueilli, mais cette femme ne lui est que prêtée et les enfants qu'il peut en avoir ne lui appartiennent pas, ils sont considérés comme étant de la famille de l'adoptant dont ils reçoivent le nom.

Chaque famille possède un fétiche qui lui est propre et qui se transmet par les fils aînés. C'est très souvent un roseau (*eyas*) qui est planté, derrière les cases du village où réside la famille, par un féticheur au cours d'une cérémonie importante. Le fétiheur creuse un trou, y met des commentés d'un membre de la famille tué par les bêtes, crache dessus du poivre sauvage qu'il a mâché, et avant de planter le roseau, dit « *be asse, be asse, me nga ase ne bememe o tsam ese dzeñ ber gôi, o be ele o gonge* » (mon voler ci me cacher je l'ai pris de mes ancêtres, que chaque chose qui te sera demandée par cette famille arrive). Le roseau doit être conservé précieusement et constamment débarrassé des mauvaises herbes qui peuvent pousser autour. Un poulet est sacrifié sur ce roseau par le chef de famille chaque fois qu'il veut entreprendre un acte important, et quand le village se déplace, la plante est emportée avec les commentés et remise en terre.

Vie sociale. — La société palmoine est bornée à un ensemble de familles qui constituent la tribu. Celle-ci provient à l'origine d'une seule famille dont les fils se sont séparés pour former à leur tour d'autres familles. La séparation se produit à peu près constamment à la troisième génération. On peut schématiser ainsi la formation d'une tribu :

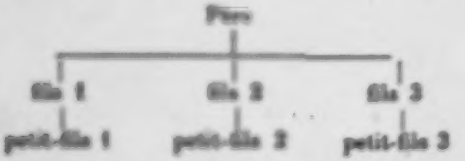

Le petit-fils 1 forme une famille qui conserve le nom du fondateur, le petit-fils 2 une famille qui prendra le nom de ce petit-fils, de même pour le 3e petit-fils. L'ensemble des trois familles des fils constitue ce qu'on appelle *etsâ* ou *asal*. La tribu (*agué*) donne son nom à toutes les familles qui sont formées à partir de son fondateur.

Les relations sociales sont rares avec les tribus étrangères, la tribu forme un tout homogène où l'étranger n'est reçu qu'avec réserve et seulement quand il montre des marchandises prouvant que sa visite n'a pas d'autre but que de venir chercher une femme à épouser. Les tri-

3: Trésorerie FH9 Fang

leur sont très fréquemment hostiles l'une à l'autre et si elles ne peuvent plus se faire la guerre, cette hostilité se manifeste encore par une attitude chicanière qui oblige toujours la plus faible à se déplacer. Plusieurs tribus ont ainsi dû quitter la région de Ndjolé pour s'installer plus en aval sur l'Ogooué parce qu'elles ne pouvaient plus vivre à côté de leurs voisines.

Par contre entre membres d'une même tribu les visites sont fréquentes, des cadeaux sont échangés, des femmes sont prêtées.

La mort (*awu*). — La mort est considérée comme un changement de village. Dès son décès, un individu est devenu un habitant du grand village créé par Nzame au delà de la terre. Il va y retrouver les membres de sa famille qui y habitent déjà, il suit pour cela une piste très large qui le conduit au bord du fleuve Eudem où ses parents morts avant lui viennent l'attendre. Il arrive que la traversée du fleuve ne soit pas immédiate et que le défunt doive demeurer quelques jours devant la berge, c'est ce qui se passe en particulier pour les gens dont les hiver ont fait des victimes humaines.

L'agonisant (*ebanjela*) est assisté par des femmes qui, dès que la mort est survenue, l'annoncent en sortant de la case, où se réunissent alors tous les habitants du village. Le cadavre est enlevé de son lit et étendu à terre sur des nattes, il est lavé, frotté d'huile et vêtu d'un pagne blanc, puis roulé dans les nattes et dans des morceaux d'étoffe et ficelé. Il reste en cet état dans la case jusqu'à ce que la tombe soit creusée. Les funérailles suivent immédiatement la mort. Le corps empaqueté est transporté par deux hommes jusqu'au lieu de l'inhumation. Les habitants du village suivent l'un derrière l'autre et assistent à la mise dans la tombe qui est faite avec une liane maintenant le corps pour qu'il ne tombe pas brusquement au fond du trou creusé pour le recevoir. La tombe est orientée Est-Ouest, on creuse parallèlement au cours de la rivière qui passe près du village, la tête du mort est placée à l'amont ou à l'Est, les pieds vers l'aval ou vers l'Ouest, pour que le mort soit dans la direction du fleuve Eudem. Avant de recouvrir la tombe on y dépose les armes ou quelques objets usuels du défunt. Ensuite tout le monde retourne au village, les femmes en pleurant. Les parents proches du défunt prennent le deuil, qui est beaucoup plus sévère pour la femme que pour l'homme; nous avons vu déjà en quoi consistait le deuil de la veuve. Pour le veuf, après être resté deux ou trois jours dans un état de prostration souvent affecté, il continue à vaquer à ses occupations comme à l'ordinaire, restant cependant soumis à l'obligation d'être sale jusqu'aux fêtes de fin de deuil.

L'autopsie du cadavre pour la recherche de l'evur est faite au bord de la tombe, après que les femmes ont été renvoyées. Le paquet contenant

3: Trésonem FH9 Fang

le cadavre est défait et le fétichour opère avec un grand couteau fabriqué spécialement pour cet usage. Il a'est au préalable peint la figure mi-partie noire, mi-partie rouge, pour que le mort ne le reconnaisse pas et ne puisse venir de son séjour du village de Nsame pour se venger sur lui de la mutilation qu'il subit. L'opération terminée, le cadavre est recousu, empaqueté à nouveau et mis normalement dans la tombe.

Il n'y a pas de cimetière, les morts sont enterrés à peu de distance du village, presque derrière les cases. Quelquefois quand on suppose qu'une personne est morte pour avoir été mangée par les bêtes, pour que la tombe ne soit pas violée dans le but de prélever un morceau du cadavre, on enterre dans la case même du chef de famille.

La vie des morts au village de Nsame est identique à celle qu'ils avaient chez eux, ils font les mêmes travaux, ont les mêmes distractions, se marient, procréent, restent toujours jeunes et ont en plus le pouvoir de faire tout ce qu'ils désirent ; il leur suffit d'exprimer un souhait pour qu'il soit exaucé.

Les morts quittent parfois leur séjour pour revenir sur la terre, soit sous forme de fantômes à longs cheveux pour effrayer les vivants, la rencontre d'un fantôme est mortelle, soit sous forme d'animaux pour se venger. D'aucuns se transformeront en éléphant et ravageront les plantations de leur ennemi, d'autres se changeront en panthère et tueront tout le bétail et la basse-cour et même quelquefois des habitants du village où ils ont été malheureux de leur vivant. Lorsqu'ils veulent être bienfaisants ils apparaissent dans les rêves de leurs parents et amis et les conseillent judicieusement.

Parfois, un mort qui n'a été pas assez pleuré n'a pu à cause de cela trouver la route du fleuve Endam, il revient sous forme d'antilope noire se faire tuer pour mourir une deuxième fois et être sûr de parvenir au village des morts.

Les Européens à cause de leur aspect blanc, de leurs longs cheveux lisses, et surtout avec les objets matériels qu'ils ont apportés sont encore considérés comme des morts pahouins qui reviennent dans leur pays et la crainte des enfants qui s'enfuient en hurlant à la vue d'un Blanc, dans beaucoup de villages, est due aux légendes racontées par les vieux qui nous représentent ainsi.